

Avis voté en plénière du 10 novembre 2015

# Les filières lin et chanvre au cœur des matériaux biosourcés émergents

## Déclaration du groupe des professions libérales

Face à la raréfaction des matières premières et à la fin de vie des produits manufacturés, l'avis explore de nouveaux usages de matériaux issus du végétal. On découvre que l'on peut faire de l'innovation à partir de matériaux devenus au fil du temps désuets. Le lin et le chanvre, issus de l'agriculture émergent par exemple dans de nombreux secteurs : le bâtiment, l'automobile, l'aéronautique, le nautisme etc. Étant l'un des principaux pays producteurs au monde, la France doit saisir cette opportunité pour de nouvelles perspectives de débouchés. C'est aussi une opportunité pour revitaliser nos territoires ruraux, qui s'appuyaient autrefois sur un tissu industriel prospère, dont le textile. Telle est l'ambition de cet avis !

Toutefois, il convient de penser l'avenir de cette filière, dans un cadre particulier : celui d'une hiérarchie des usages de l'agriculture qui doit avant tout fournir des produits végétaux pour l'alimentation humaine et celle des animaux. Fournir des fibres textiles, des matériaux de construction et des matières premières naturelles pour la fabrication d'objets manufacturés ne peut être qu'une deuxième fonction de l'agriculture. Il est important de le souligner.

La relative méconnaissance de ces produits freine leur utilisation et leur développement. Le lin et le chanvre sont déjà employés dans l'éco-construction ou l'éco-rénovation - depuis une quinzaine d'années - sous forme de laine, d'éléments de structure. Ces matériaux légers constituent d'excellents isolants phoniques et thermiques, et d'excellents amortisseurs de vibrations. Les éco-matériaux utilisés participent à l'amélioration du confort d'usage, de la qualité de l'air intérieur et à l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment. Par ailleurs, il convient d'améliorer l'analyse du cycle de vie de ces matériaux et d'anticiper leur comportement en cas de sinistralité, qu'elle soit liée au feu ou à un apport accidentel d'humidité par exemple. Les bio-matériaux restent des matériaux vivants à l'intérieur du bâti avec toutes leurs faiblesses. Nous ne sommes pas encore en capacité d'en explorer toutes les incidences au niveau technique ni en matière d'assurance.

L'avis recommande à juste titre d'adapter les formations. Les métiers de la conception jusqu'à la mise en œuvre, les ingénieurs, les architectes jusqu'aux artisans, les employeurs et salariés des filières de production et de transformations des fibres végétales et matériaux biosourcés doivent pouvoir bénéficier d'une formation initiale et continue à l'utilisation de ces matériaux.

Des travaux de recherche et d'expérimentation sont indispensables notamment pour le bâtiment mais il convient aussi d'élargir le spectre des débouchés en direction de l'industrie automobile, des pièces industrielles en général et de l'isolation.

Il faut toutefois être réaliste, le développement de cette filière se fera par des applications de niche et non de masse, le lin ou le chanvre ne peuvent espérer concurrencer le verre ou le carbone. Il ne sera effectif que lorsque le monde industriel sera convaincu des qualités spécifiques - à long terme - des fibres naturelles et de la possibilité de les intégrer sans risque dans leurs process... Le groupe des professions libérales a voté l'avis.